

**FONCTION
PUBLIQUE**
**CREATION DE
POSTE**

**PERSONNEL
TITULAIRE**

**N°2019-02
02**

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice :	19
Présents :	11
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Certifié exécutoire, Reçu en sous-préfecture de Narbonne, le : Affiché le :
--

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE
SEANCE DU 17 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL SUR AUDE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guillaume HERAS, Maire.

PRESENTS Mme BOSOM – M.CANDELA – Mme CAVERIVIERE – M.HERAS – M.HLAVATY – MME LAVAYSSIÈRE – M.NUNEZ – M.PEREZ – M.QUIGNON – Mme ROYERE –

ABSENTS : Mme ANCEAUX – Mme AUBARET – M. MEREAUD ODDOVERO - Mme CHAPELLE - Mme LAUVIN – M.PUIG

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BOULAY ayant donné procuration à M. NUNEZ

Secrétaire de séance :

CONVOCATION : 10 janvier 2019

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 juin 2018,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet sur la fonction d'agent d'accueil en raison de(motifs),

- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

.....
.....,
.....,

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Décide** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois.

Cet agent assurera les fonctions d'agent administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

P
o
u
r

e
x
t
r
a
i
t

c
o
n
f
o
r
m
e
.

le Maire,

Guillaume
HERAS